

Misère du prétendu « grand débat sur l'identité nationale »

Le lancement du débat sur l'identité nationale est-il un acte politique ou seulement politicien ? Dans le contexte de la campagne pour les élections régionales de 2010 et de l'accumulation de sondages d'opinion qui lui sont défavorables, chacun devine que le gouvernement cherche à exploiter les peurs des Français en reliant les thèmes de l'étranger et de la sécurité, de même que ceux du communautarisme et de la condition des femmes. Mais n'y aurait-il pas par ailleurs un débat politique de fond qu'on ne saurait refuser par principe ? Beaucoup le pensent. Mais ils risquent de le regretter quand ils découvriront la façon dont ce débat aura été organisé concrètement.

Pour le comprendre, il faut lire la circulaire envoyée aux préfets le 2 novembre 2009 par le ministre de l'immigration, de l'intégration et de l'identité nationale, Eric Besson, leur demandant « d'organiser et de présider » partout en France des débats locaux sur l'identité nationale, et dont la synthèse sera ensuite imposée par le gouvernement comme le résultat de cette vaste consultation des Français. On y découvre une liste de préjugés et de fausses évidences définissant par avance l'identité nationale alors que l'on prétend la mettre en débat. Beaucoup de sujets sont abordés, mais le thème de « l'étranger » est en réalité central. Et certaines questions formulées à ce sujet sont totalement orientées, choquantes et inacceptables. Détaillons celle-ci : « *comment éviter l'arrivée sur notre territoire d'étrangers en situation irrégulière, aux conditions de vie précaires génératrices de désordres divers (travail clandestin, délinquance) et entretenant, dans une partie de la population, la suspicion vis-à-vis de l'ensemble des étrangers ?* ». On trouve ici, condensés dans une même phrase, tous les poncifs du discours xénophobe.

1. *Les sans-papiers seraient nécessairement arrivés irrégulièrement.* En réalité, l'irrégularité du séjour ne suppose pas l'entrée illégale. Les dernières réformes ont précarisé le statut des étrangers résidant en France, les faisant basculer dans l'irrégularité pour des motifs de plus en plus nombreux (polygamie, séparation du couple, fin du contrat de travail, rejet de la demande d'asile, fin des études, etc.).

2. *Les sans-papiers auraient nécessairement des conditions de vie précaires.* C'est la fameuse « misère du monde » et ce n'est pas totalement faux. Toutefois, en réalité, si leur situation administrative est nécessairement précaire, les sans-papiers peuvent aussi être qualifiés, intégrés, travailler, avoir un logement et payer des impôts.

3. *Cette précarité serait forcément source de travail clandestin.* Ce n'est pas totalement faux. Toutefois, en réalité, nombre de sans-papiers travaillent avec un vrai contrat de travail et sont déclarés. Au demeurant, le « travail au noir » n'est pas réservé aux étrangers irréguliers. Il est au contraire assez répandu (garde d'enfants, cours du soir, ménage, couture et repassage, aide à domicile, etc.).

4. *Cette précarité serait forcément source de délinquance.* C'est le vieux thème d'extrême droite, étrangers = délinquance, dissimulé sous le masque de l'apitoiement sur la pauvreté. En réalité, les clandestins sont bien sûr tous délinquants au sens administratif (absence de papiers). Mais pour le reste, leur particularité est généralement d'être au contraire très respectueux de l'ordre public pour ne pas se faire remarquer.

5. *Ceci entretient la suspicion de la population à l'égard de l'ensemble des étrangers.* Cette idée que la lutte contre les immigrés clandestins permettrait aux immigrés légaux d'être acceptés et de s'intégrer tranquillement est une idée fautive. D'abord le discours xénophobe même limité aux clandestins ne peut qu'alimenter une xénophobie plus générale (il n'est qu'à voir les discours sur la religion musulmane et ses « signes ostensibles »). Ensuite, les pratiques policières qui découlent de la lutte contre l'immigration clandestine touchent en réalité tous les Français dont la peau n'est pas blanche. L'exemple le plus évident est le contrôle d'identité sur la voie publique, autrement dit le contrôle au faciès.

Ainsi, ce débat sur « l'identité nationale » n'est pas seulement contestable sur le fond, il l'est aussi et d'abord sur la méthode. La lecture de la circulaire Besson montre que les conclusions sont largement écrites d'avance. Non seulement la circulaire formule les questions qui seront débattues, mais elle se termine de surcroît par une liste de 15 propositions précises qui, comme par hasard, concernent dans 11 cas sur 15 les étrangers ! (le reste consiste en cours d'instruction civique, en obligation pour les enfants de chanter régulièrement la Marseillaise et pour les bâtiments publics d'arborer le portrait de Marianne et le drapeau tricolore). Ceci indique bien le niveau réel du débat qui est proposé et le fond de la pensée de ceux qui l'ont conçu. Et qui pourrait élever ce débat, le sortir de ces cadres étriés aux accents xénophobes ? A aucun moment, il n'est requis la présence des chercheurs spécialistes de la société française, capables d'aider à objectiver son histoire et sa composition actuelle, pas plus que la présence de représentants des divers partis politiques, syndicats professionnels, grandes associations nationales, institutions religieuses ainsi que les diverses « communautés » pourtant évoquées dans la circulaire. Dans ces débats, il est seulement demandé aux intendants du Prince de recueillir attentivement les peurs du « bon peuple » pour pouvoir ensuite le rassurer en lui parlant de la « fierté d'être Français ». Non, décidément, les dés sont pipés, il s'agit d'une manipulation et nous appelons nos concitoyens à contester ces procédés politiques rétrogrades qui menacent davantage qu'ils ne servent la cohésion sociale en réactualisant le bon vieux manichéisme opposant deux entités mythiques : la « communauté nationale » et les « corps étrangers » qui la menaceraient.

Christophe DAADOUCHE, juriste, formateur

Laurent MUCCHIELLI, sociologue, chercheur au CNRS

Signataires :

Véronique LE GOAZIOU, sociologue, consultante

Laurent OTT, éducateur, formateur

François DUBET, sociologue, professeur à l'université de Bordeaux

Jérémy WAINSTAIN, chef d'entreprise

Philippe RIGAUT, sociologue, enseignant

François GEZE, éditeur

Serge SLAMA, juriste, enseignant à l'université Evry-Val-d'Essonne

Alexis SPIRE, sociologue, chercheur au CNRS

Vincent TIBERJ, politiste, chercheur à Sciences-Po

Pierre PIAZZA, enseignant à l'université de Cergy-Pontoise

Antoine MATH, chercheur à l'IRES

Alain MORICE, chercheur au CNRS

Marwan MOHAMMED, sociologue, chercheur au CNRS

Claire Levy Vroelant, sociologue

Marie Ndiaye, écrivain

Jean-Pierre Dubois, professeur de droit, président de la Ligue des droits de l'homme.

Gérard Marle, prêtre ;

Fatma Boukada, éducatrice spécialisée

Stéphane Maugendre, président du GISTI ;

Richard Moyon, co-fondateur de RESF ;

Pierre Tritz, prêtre.